

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Waterville tenue le 25 novembre 2024 à 17h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1

Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2

Karl Hunting, conseiller au siège no 3

Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4

Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

René Bessette, conseiller au siège no. 6

Madame Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 17h30 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Règlement no 670 – Modification des articles 1 à 3
- 4.0 Question des contribuables
- 5.0 Levée de l'assemblée

5779-2024-11-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;



CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond.
Appuyé par la conseillère Véronique Blais.
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

5780-2024-11-25

RÈGLEMENT NO 670 – MODIFICATION DES ARTICLES 1 À 3

ATTENDU QUE la Ville de Waterville a adopté, le 12 juin 2023, le règlement no 670 décrétant des travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts;

ATTENDU QUE l'article 2 du règlement 670, mentionne que le conseil est autorisé à dépenser une somme de 10 553 579 \$ pour les fins du présent règlement ;

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 9 août 2023, le règlement d'emprunt pour un montant n'excédant pas 9 562 000\$, laissant un résiduel de 991 579\$;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier quelques articles du règlement no 670 ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette.
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond.
Et résolu

De modifier certains articles au règlement no 670 comme suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du règlement numéro 670 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de transformation de l'église en Centre multifonctionnel selon la soumission de Construction Alain Morin inc. et l'estimation récapitulative préparée par Nathalie Isabelle, directrice générale, en date du 13 novembre 2024, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes AA et BB.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement numéro 670 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 10 500 000 \$ pour les fins du présent règlement.



ARTICLE 3

L'article 3 du règlement numéro 670 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 10 500 000 \$ sur une période de 20 ans.

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable présent.

5781-2024-11-25

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting.
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette.
Et résolu à l'unanimité.

Que la présente assemblée soit levée. Il est 17h40.

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, greffière-trésorière

